

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNÉE 2025

Conseil Métropolitain des 12 et 13 décembre 2024

LES OCCUPATIONS POUR TRAVAUX OU DÉMÉNAGEMENTS

Article 9-1 – Bennes, dépôts de matériaux et de gravats m²/jour

Secteur 1 (zone jaune, zone rouge et voies piétonnes) le m²/jour 6,71 €

Secteur 2 (autres voies) le m²/jour 4,02 €

Article 9-2 – Stationnement pour travaux Emplacement occupé

Secteur 1 (zone jaune, zone rouge et voies piétonnes)

- la demi-journée 14,09 €

- la journée 28,17 €

Secteur 2 (autres voies)

- la demi-journée 8,85 €

- la journée 17,70 €

Article 9-3 – Stationnement pour déménagements, livraisons et autres évènements Véhicule

Secteur 1 (zone jaune, zone rouge et voies piétonnes)

Véhicule ≤ 20 m³ ou monte-meubles

- forfait demi-journée 26,48 €

- forfait journée 52,88 €

Véhicule > 20 m³

- forfait demi-journée 37,68 €

- forfait journée 75,36 €

Secteur 2 (autres voies)

Véhicule ≤ 20 m³ ou monte-meubles

- forfait demi-journée 16,17 €

- forfait journée 32,34 €

Véhicule > 20 m³

- forfait demi-journée 22,42 €

- forfait journée 44,85 €

Article 9-4 – Échafaudages, cabanes de chantiers, modulaires, WC chimiques m²/jour

Secteur 1 (zone jaune, zone rouge et voies piétonnes) 0,76 €

Secteur 2 (autres voies) 0,56 €